

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 162

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 182

Excusé(s) : 24

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

Le jeudi 13 février 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 7 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Lissan AFILAL, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Victor BARBOSA, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUVILLE, M. Jacques BOURGOGNE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Luc BZDAK, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Catherine COUTANT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, M. Gilles DESOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Bertrand DUC, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Michel HANNOTIN, M. Alain HIRAULT, M. Didier HOUDELET, M. Michel HUTASSE, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, Mme Michelle LARRERE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Thierry LECONTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Jean-Claude MAUDUIT, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Michel PETERMANN, M. Jean-Pierre PINON, M. Francis PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, M. Eric QUENARD, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, Mme Silvana SAHONUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. Albain TCHIGNOUMBA, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, M. Gérard TROCMEZ, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN, M. Paul-Vincent ARISTON (suppléant de M. Bruno ARISTON), M. Jean-Pierre GILLET (suppléant de Mme Anny DESOY), Mme Christiane LASSEAU (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK)

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Claude CLADEL a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Dominique DECAUDIN a donné pouvoir à Antoine SANCHEZ, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nadine FERON a donné pouvoir à Isabelle GERARD, Mme Christine FRANZIN a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Stéphane JOLY, M. André HUBERT a donné pouvoir à Pierre REANT, M. Franck JACQUET a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, Mme Catherine MALAISE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Marie-Thérèse SIMONET, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Valérie PRILLIEUX a donné pouvoir à Silvana SAHONUZZO, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Claude VIGNON a donné pouvoir à Patrice MOUSEL, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Philippe SALMON

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, Mme Amélie BRABANT, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Damien GIRARD, M. Jacques GRAGÉ, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Serge HIET, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Yves LEROY, M. Tarik MAZOUJ, M. Philippe

MERIAUX, Mme Karine NICAISE-DUFLOT, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Guy RIFFÉ, M. Christophe SACRÉ, Mme Marie THOMAS, M. Christian TREMLET, M. Alexandre TUNC

N'ont pas pris part au vote :

M. Paul-Vincent ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Marcel BENCIVENGO, M. Thierry BRIANÇON, M. Christian LAPOINTE, M. Christian LASSALLE, M. Frédéric LEPAN, M. Pascal LORIN, Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Cécile CONREAU

Vice Secrétaire : Touria DOUAH

Votes :

Pour : 173 Contre : 0 Abstention : 0

COMMUNE DE VAUDEMANGE INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-7, et L.300-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu la délibération n°03/2017 du Conseil municipal de Vaudemange du 28 février 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,

Vu sa délibération n° CC-2017-107 du 27 mars 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Vaudemange,

Considérant qu'il convient de délibérer pour instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Vaudemange, définies dans son PLU, afin de permettre la poursuite et le développement des opérations d'aménagement et de logements

Vu la délibération n° 25/2019 du Conseil municipal de Vaudemange du 6 décembre 2019 émettant un avis favorable pour instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune,

Vu sa délibération n° CC-2020-41 du 13 février 2020 approuvant le PLU de la commune de Vaudemange,

Vu l'avis de la commission Développement des territoires du mercredi 5 février 2020,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 6 février 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Vaudemange.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Vaudemange et au siège de la Communauté urbaine, et fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le département.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Pierre GEORGIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 février 2020 et de la réception en Préfecture le 17 février
2020. Identifiant : 051-200067213-20200213-106919-DE-1-1